

REPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES FINANCES

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPABILITÉ PUBLIQUE

BULLETIN
DU TRÉSOR

Numéro 001
Février 2026

*Bulletin mensuel d'information de la Direction
Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique*

*secretariat-dg@dgtcp.cd
www.dgtcp.cd*

L'équipe de Rédaction

Editeur Responsable

Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

Supervision

MAABE MUANYIMI Serge

Directeur Général a.i

KINDUELO LUMBU Lyvie

Directeur Général Adjoint / AF

Coordination

MATSHOKI MBUZA Olivier

Secrétaire Technique

Rédaction

BOLAMA AMENGE, Experte

NDEKE MINFIANA, Expert

PERO NGWAMASHI, Expert

MAVUELA MBUDI, Expert Assistante

MONSHENGO BODUKA, Expert Assistant

NSUDI NGONGO, Expert Assistant

MBUYI KALONJI, Expert Assistant

LONYUKA GABUMA, Assistante

Design

ALPHA WINNER, Consultant

PONGE MUZOMBO, Consultant

INANA MAFUMBA, Consultante

Sommaire

01.	MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	07
02.	CHIFFRES CLÉS	08
03.	FAITS MARQUANTS DU MOIS	09
04.	ECHO DES DIRECTIONS	15





BULLETIN DU TRÉSOR

Ce Bulletin se veut un espace privilégié de mémoire et de valorisation institutionnelle, destiné à retracer les moments forts de la vie de notre institution, de partager les réalisations de chaque direction et à renforcer le sentiment d'appartenance qui nous rassemble autour de notre mission de service public.

Editorial

UNE NOUVELLE ÈRE POUR LA GOUVERNANCE DE NOS FINANCES PUBLIQUES



Son Excellence Monsieur
le Ministre des Finances,
**Doudou FWAMBA LIKUNDE
LI-BOTAYI**

C'est avec une immense fierté que je salue l'apparition de ce tout premier bulletin mensuel de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). Ce lancement ne peut être considéré comme une simple formalité administrative, mais un symbole important dans la visibilité non seulement de la DGTCP mais surtout celui du comportement de nos finances publiques engagées dans le chemin des réformes depuis plus d'une décennie.

A l'instar de la Revue des Dépenses Publiques (PER) qui analyse habituellement les dépenses du Gouvernement sur une période de plusieurs années, afin d'évaluer leur conformité avec des priorités stratégiques et les résultats obtenus, ce bulletin peut être considéré comme un instrument qui véhicule les réalisations de la DGTCP, pilier essentiel de la modernisation de la gestion des finances publiques en RDC.

Comme on peut bien le constater, le mois de février restera marqué par une étape fondatrice ; celle de l'installation officielle de la DGTCP avec un personnel des cadres et agents, femmes et hommes, rigoureusement sélectionnés au regard de leurs parcours administratifs et de leurs profils académiques. Nous disposons donc désormais de la force opérationnelle garantissant une administration proche des enjeux de développement de notre nation.

La montée en puissance de notre administration s'accompagne d'une mutation profonde de nos mécanismes comptables avec l'installation de l'ACCT qui vient consolider la fiabilité de l'information financière de l'État.

En parallèle, l'expérimentation de quatre postes comptables à la déconcentration, témoigne de notre volonté d'accélérer la chaîne de la dépense publique et d'optimiser l'exécution

budgetaire plus près des besoins. Car, *la gestion des finances publiques est au cœur de la manière dont les gouvernants mettent en œuvre leurs priorités.* Elle doit relier dépenses et objectifs, et garantir que les fonds dépensés ont généré les résultats escomptés. Ces réformes internes ont été au centre de nos échanges lors de la visite de travail du FMI auprès de la DGTCP.

À cette étape historique franchie par la DGTCP, j'invite chaque agent et cadre de la DGTCP à faire preuve d'un sens élevé du service public et ce, conformément au code de conduite de l'agent public de l'État. La modernisation de nos finances publiques et leurs instruments de pilotage n'a de valeur que si elle est portée par une intégrité exemplaire.

Bâtissons ensemble un Trésor moderne, pilier d'une économie résiliente et prospère.

le Mois de Février à la

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Le mois de février 2026 restera gravé dans l'histoire de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique comme un moment fondateur, marqué par une avancée significative dans l'évolution et la modernisation de la gestion des finances publiques.

Quatorze ans après l'adoption de la loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques, la réforme de la déconcentration de

l'ordonnancement est devenue une réalité concrète avec l'opérationnalisation effective de la DGTCP.

Le 19 février 2026, Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances, **Doudou Fwamba Likunde Li-Botayi**, a présidé une réunion stratégique consacrée au suivi des engagements et des repères structurels dans les nouveaux locaux de la DGTCP, marquant la fin d'une longue période d'attente et l'entrée dans une phase pleinement

opérationnelle de cette réforme structurante.

Parmi les avancées majeures enregistrées au cours de ce mois, figurent la mise en service effective de la DGTCP dans ses nouvelles installations et la mise en production de la chaîne de la dépense déconcentrée pour les ministères pilotes à l'expérimentation de la déconcentration de l'ordonnancement.





SERGE MAABE MUANYIMI
Directeur Générale a.i de la DGTCF

Mot du Directeur Général

LA DGTCF PLEINEMENT OPÉRATIONNELLE : UNE RÉFORME HISTORIQUE AU SERVICE DE LA DISCIPLINE BUDGÉTAIRE ET DE LA TRANSPARENCE DES FINANCES PUBLIQUES

C'est avec une profonde satisfaction et une grande fierté que je m'adresse à vous en ce mois de février 2026, qui constitue un tournant décisif dans l'histoire de notre institution. Après quatorze années d'attente depuis la promulgation de la loi sur les finances publiques de 2011, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est désormais pleinement opérationnelle consacrant ainsi l'aboutissement d'un long processus de réforme et affirmant son rôle central dans

la gestion, la transparence et la crédibilité des Finances Publiques de notre pays.

Cette avancée historique s'inscrit dans la vision du Président de la République, **Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo**, qui oeuvre pour l'instauration d'une gestion plus transparente, rigoureuse et davantage orientée vers la performance.

Le mois de février a également été marqué par la visite de Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances dans

nos nouveaux locaux, événement symbolique consacrant ainsi l'aboutissement d'un chantier structurant pour notre institution.

Par ailleurs, la DGTCF a eu l'honneur d'accueillir la mission du Fonds Monétaire International dans le cadre de la 3ème revue du programme FEC, au cours de laquelle nous avons présenté les progrès significatifs accomplis.



A ce jour, huit engagements dans le cadre du programme FEC ont été réalisés, tandis que les autres sont en cours de mise en œuvre. Nos comptables publics, au nombre de 40, ont prêté serment et sont installés dans les locaux des postes comptables des ministères pilotes. Les logiciels de la chaîne de la dépense déconcentrée,

de la gestion de trésorerie et de la tenue de la comptabilité sont opérationnels.

Nous devons maintenant consolider ces acquis et poursuivre la réforme avec la même rigueur. La déconcentration de l'ordonnancement n'est pas une simple réforme administrative ; elle incarne une nouvelle culture

de gestion publique fondée sur la discipline budgétaire, la responsabilité et l'efficacité. Ensemble, faisons de la DGTCP le pilier central de la modernisation des finances publiques de notre pays.

SERGE MAABE MUANYIMI
Directeur Générale a.i

les chiffres Clés

EN UN COUP D'OEIL

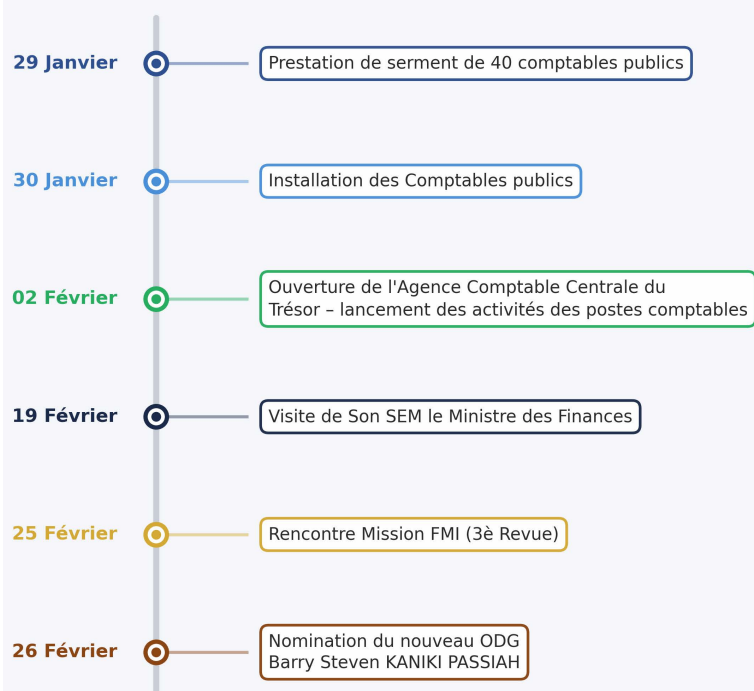
INDICATEURS CLÉS DE L'OPÉRATIONNALISATION DE LA DGTCP AU MOIS DE FÉVRIER 2026

INDICATEUR	VALEUR
Effectif des agents et cadres opérationnels de la DGTCP	1 599
Nombre de Directions opérationnelles	7
Nombre de postes comptables installés	6
Ministères pilotes (1ère Vague)	4
Ministères pilotes (2ème Vague)	5
Comptables publics ayant prêté serment	40
Fonds sécurisés pour les Postes Comptables	1 000 000 000 CDF
1er décaissement — Déconcentration (Ministère de l'Éducation Nationale)	249 352 393 CDF

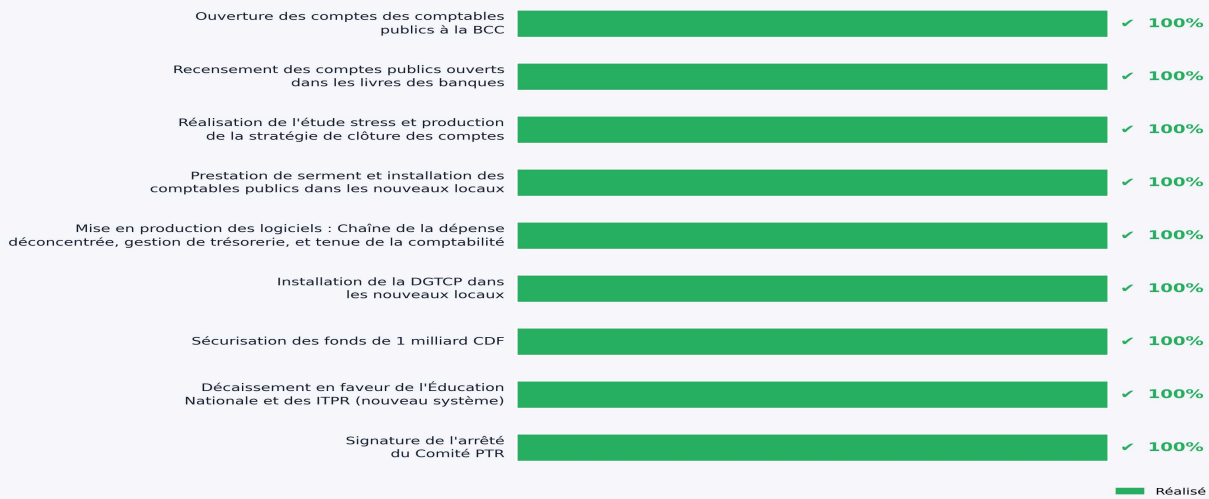
LES ENGAGEMENTS DU PROGRAMME FEC ET LES RÉALISATIONS DU MOIS

Le mois de février 2026 a été marqué par des avancées significatives dans l'opérationnalisation de la DGTCP. Les indicateurs ci-dessus retracent les principaux éléments de performance enregistrés au cours de la période sous revue. Il s'agit notamment de : le déploiement des effectifs dans les nouveaux locaux et les engagements du programme FEC réalisés.

Chronologie des Événements Clés - Janvier / Février 2026



Réalisations Phares vers la Déconcentration de l'Ordonnancement et la Mise en Place du Compte Unique du Trésor



FAITS MARQUANTS DU MOIS



Le mois de février 2026 restera comme une période particulièrement mémorable pour l'histoire de la DGTCP et de la comptabilité publique. Plusieurs événements majeurs ont jalonné cette période et témoignent des avancées significatives enregistrées dans le processus de modernisation et de consolidation de la gestion des finances publiques.

Parmi les faits les plus saillants figurent : La visite historique de Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances, **Doudou Fwamba Likunde Li-Botayi**, dans les

nouveaux locaux de la DGTCP. cette visite officielle, intervient le 19 février 2026, et a été marqué par la tenue d'une séance de travail stratégique consacrée au suivi de la mise en oeuvre des engagements et repères structurels et aux réformes encours dans le secteur des finances publiques.

Au cours de cette rencontre, S.E.M le Ministre des Finances a notamment réaffirmé l'importance de la mise en oeuvre effective de la déconcentration de l'ordonnancement, réforme

essentielle visant à renforcer l'efficacité, la transparence et la célérité dans l'exécution des dépenses publiques. Le mois de février a également été marqué par la tenue d'une importante rencontre entre la DGTCP et la mission du FMI, organisée dans le cadre de la 3ème revue du programme FEC. À cette occasion, la DGTCP a présenté l'état d'avancement de l'opérationnalisation de ses services ainsi que les progrès enregistrés dans la mise en oeuvre de la réforme de la déconcentration de l'ordonnancement.

Lancement de la déconcentration de l'Ordonnancement



Avant cette réforme, toutes les décisions de paiement étaient centralisées, ce qui allongeait considérablement les délais de paiement. Aujourd'hui, les ministères pilotes peuvent ordonnancer leurs dépenses de manière autonome. Les premiers décaissements dans le cadre de la déconcentration de l'ordonnancement, ont été réalisés au profit du Ministère de l'Education nationale pour achats fournitures et petits matériels.

**LA DÉCONCENTRATION DE L'ORDONNANCEMENT :
DES PAIEMENTS PLUS RAPIDES, UNE MEILLEURE DISCIPLINE BUDGÉTAIRE ET
UNE TRAÇABILITÉ RENFORCÉE DES DÉPENSES PUBLIQUES.**

L'ouverture de comptes d'opération auprès de la Banque Centrale du Congo (BCC) pour les postes comptables des ministères pilotes, alimentés par l'ACCT ; la sécurisation d'un montant d'un milliard de CDF (250 millions par poste) pour le financement des premières opérations ; la mise en production des logiciels de la chaîne de la dépense déconcentrée, de la gestion de trésorerie et de la tenue de la comptabilité, dont les tests métiers et utilisateurs ont été concluants et la formation de 100% des agents prévus pour la chaîne déconcentrée des dépenses sont les principales réalisations dans le cadre de la déconcentration de l'ordonnancement.



VISITE DE S.E.M LE MINISTRE DES FINANCES AU BÂTIMENT DE LA DGTCP

Le jeudi 19 février 2026, Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances, **Doudou Fwamba Likunde Li-Botayi**, a effectué une visite officielle au bâtiment de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, situé sur le Boulevard du 30 juin dans la Commune de la Gombe, à Kinshasa.

Ancien cadre de l'administration des finances, S.E.M le Ministre n'a pas effectué une simple visite protocolaire. Il est venu constater l'aboutissement d'un chantier majeur : l'installation de la DGTCP dans un bâtiment moderne de 4 500 m², offrant aux agents et cadres des conditions de travail adaptées et conformes aux exigences d'une administration performante. Au cours de la séance de travail,

S.E.M le Ministre a procédé à l'évaluation des engagements et repères structurels liés à la réforme.

Parmi les avancées enregistrées figurent la mise en service effective de la DGTCP, le lancement progressif de la déconcentration de l'ordonnancement et l'opérationnalisation des comptes publics des postes comptables des ministères pilotes..

S.E.M le Ministre a rappelé que cette réforme repose sur une nouvelle culture de gestion publique fondée sur la discipline budgétaire, la responsabilité des acteurs et l'efficacité dans l'utilisation des ressources publiques. Des mécanismes institutionnels ont

été structurés afin d'assurer le fonctionnement autonome et durable de la DGTCP.

Le Directeur Général a.i, Serge Maabe Muanyimi, a salué l'implication personnelle de Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances dans la concrétisation de cette réforme attendue depuis 14 ans.

S.E.M le Ministre a conclu :
« Aujourd'hui, nous déclarons de manière effective les débuts de la déconcentration de l'ordonnancement. Le ministère des Finances doit rester dans son rôle stratégique, celui de la mobilisation et de la structuration des financements pour l'accélération du développement économique de notre pays »



Rencontre avec la Mission du FMI dans le cadre de la 3^e Revue du programme



Au mois de février 2026, la DGTCP a accueilli la mission du Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de la troisième revue du programme de la Facilité Élargie de Crédit (FEC). Cette rencontre a permis de dresser un bilan exhaustif de l'état d'avancement de la réforme de la chaîne de la dépense et de l'opérationnalisation de la DGTCP.

UN BILAN POSITIF : PLUSIEURS ENGAGEMENTS DU PROGRAMME FEC RÉALISÉS, UNE DYNAMIQUE DE RÉFORME SALUÉE PAR LES PARTENAIRES INTERNATIONAUX

Parmi les mesures prises figurent la poursuite de la déconcentration de l'ordonnancement avec les cinq derniers ministères pilotes de la première phase.

Le processus de collecte et de consolidation des expressions de besoin des ministères pilotes s'est effectué avec le nouveau logiciel de la trésorerie.

La DTMF a alimenté le Compte de Trésorerie Affectée (CTA) de l'ACCT à travers ledit logiciel et l'ACCT a approvisionné les comptes des comptables publics qui, à leur tour, ont procédé aux paiements effectifs des dépenses.



Un nouveau Comité PTR pour une gestion active de la Trésorerie

L'arrêté ministériel portant création du Comité de Plan de la Trésorerie (Comité PTR) a été signé. Ce comité, placé sous l'Autorité de Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances, est chargé notamment de la planification et de la gestion de la trésorerie du Pouvoir central.

À ce titre, il veille à la cohérence entre les opérations budgétaires, la disponibilité des ressources publiques et les objectifs macroéconomiques et sociaux du Gouvernement.

Le Comité PTR dispose de deux organes :

Commission Stratégique :

- Présidée par S.E.M le Ministre des Finances ou son délégué
- Missions : définir les orientations financières, valider le plan de trésorerie prévisionnel annuel, décider des montants à allouer aux ministères sectoriels.

Commission Technique :

- Présidée par le Directeur Général de la DGTCP ou son délégué
- Missions : suivi hebdomadaire de l'exécution de la trésorerie, mise à jour du plan prévisionnel de trésorerie, préparation des décisions de la Commission Stratégique



Les objectifs visés par le Comité PTR sont notamment :

- Disposer d'un cadre institutionnel permettant d'anticiper les tensions de trésorerie et de prévenir l'accumulation des arriérés ;
- Renforcer la planification de la trésorerie au regard des objectifs macroéconomiques du Gouvernement ;

Par ailleurs, l'arrêté interministériel portant régulation budgétaire est en instance de signature.

Ce texte est en cours de mise en cohérence avec les observations de l'équipe FMI. Il vise à fixer les règles de la planification de l'exécution du budget du Pouvoir central et les mécanismes de régulation budgétaire.

Nomination d'un nouvel ORDONNATEUR DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT Monsieur KANIKI PASSIAH BARRY STEVEN

UNE NOMINATION STRATÉGIQUE POUR RENFORCER LA GOUVERNANCE FINANCIÈRE
ET ACCOMPAGNER LA DÉCONCENTRATION DE L'ORDONNANCEMENT

Riche en événement, le mois de février 2026 a été marqué par la nomination de Monsieur Barry Steven KANIKI PASSIAH au poste d'Ordonnateur Délégué du Gouvernement (ODG) et de ce fait, Chef de Division des Moyens de Financement à la DTMF.

La prise de fonction de ce dernier intervient à un moment crucial de la réforme, alors que la DGTCP entre dans sa phase de pleine opérationnalisation.

Sa mission consistera notamment à veiller à la cohérence entre l'engagement des dépenses et la disponibilité des crédits pour les dépenses

non déconcentrées.

La Direction Générale souhaite plein succès à **M. Barry Steven KANIKI PASSIAH** dans l'exercice de ses nouvelles fonctions et l'assure de son accompagnement pour la réussite de ses missions.



Nouvelle Nomination au poste
d'Ordonnateur Délégué du
Gouvernement



« La rigueur dans la gestion des deniers publics est un impératif pour garantir la confiance des citoyens et des partenaires internationaux dans les réformes engagées par le Gouvernement. »



Après le déploiement intervenu en 2025, les statistiques du personnel de la DGTCP indiquent un effectif total de 1 599 agents et cadres identifiés, répartis par catégorie comme suit : 1 DG, 1 DGA, 15 Directeurs, 92 Chefs de Division, 138 Chefs de Bureau, 671 ATA_1, 405 ATA_2, 210 AGA_1, 64 AGA_2 et 2 Huissiers.

Un peu plus de 1 000 fonctionnaires sont installés dans le bâtiment administratif de la DGTCP, issus des services suivants :

- La Direction des Moyens Généraux et du Personnel (DMGP)
- La Direction Informatique (DI);
- La Direction Juridique et Contentieux (DJC);
- La Direction des Études et Réglementation Comptables (DERC);
- L'Inspection des Services du Trésor (IST);
- Les Services rattachés à la Direction Générale.

Le bâtiment de la DGTCP, situé au n°100/A Boulevard du 30 juin à Gombe, sur une superficie de 4 500 m², offre une grande vitrine de la réforme.

Les Postes Comptables et l'ACCT occupent un bâtiment dédié au n°16 avenue CADECO à Gombe (1 329,67 m²), cofinancé par la Banque Mondiale.

Les bâtiments sont équipés en mobiliers et matériels de bureau. Un lot additionnel d'équipements informatiques est en cours d'acquisition dans le cadre du projet ENCORE pour le personnel récemment déployé.





Echo des Directions

ACTIVITÉS DES DIRECTIONS ET SERVICES

TOUTES LES DIRECTIONS MOBILISÉES POUR ACCOMPAGNER L'OPÉRATIONNALISATION DE LA DGTCP ET GARANTIR LE SUCCÈS DE LA RÉFORME DES FINANCES PUBLIQUES

Au cours du mois de février 2026, toutes les directions de la DGTCP ont été mobilisées pour accompagner l'opérationnalisation de la réforme. Voici un aperçu de leurs activités principales :

Direction Générale

Prise de décision sur la production et transmission des livrables de la DGTCP et participation avec tous les directeurs à la retraite stratégique du Ministère des Finances.

DMGP – Direction des Moyens Généraux et du Personnel

Encadrement du processus de déploiement des mobiliers de bureau et du personnel dans les nouveaux bâtiments de l'ACCT et de la DGTCP.

DI – Direction Informatique

Encadrement du processus de déploiement des équipements informatiques pour les postes comptables pilotes.

DTMF – Direction du Trésor et des Moyens de Financement

Mise en production du logiciel de gestion de la trésorerie par l'alimentation du Compte de Trésorerie Affectée de l'ACCT dans le cadre de la déconcentration de l'ordonnancement des ministères pilotes.

DERC – Direction des Etudes et Réglementation Comptables

Elaboration des projets de job description pour clarifier, organiser et professionnaliser la gestion des ressources humaines de la DERC conformément aux attributions du cadre organique.

ACCT – Agence Comptable Centrale du Trésor

Ouverture de l'Agence Comptable Centrale du Trésor dans le nouveau bâtiment et lancement des activités des postes comptables des ministères pilotes dans le cadre de la déconcentration de l'ordonnancement.

IST – Inspection des Services du Trésor

Poursuite de l'installation des comptables publiques des postes comptables des ministères pilotes à l'expérimentation de la déconcentration de l'ordonnancement.

DJC – Direction Juridique et Contentieux

Préparation des missions d'immersion auprès des services publics en charge des contentieux financiers de l'État afin de permettre aux cadres et agents de la DJC de s'impregner des procédures internes en la matière.



MINISTÈRE
DES FINANCES

DGTCP
DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

100/A, Boulevard de 30 juin, Quartier Golf,
Commune de la Gombe, Immeuble KIM TOWER, Kinshasa_RDC

[Contactez la DGTCP](#)

secretariat-dg@dgtcp.cd

www.dgtcp.cd

©dgtcp 2026 Tous droits réservés